

Installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur des cours d'eau
DOSSIER DE DECLARATION SIMPLIFIE- RUBRIQUE 3.1.5.0
(articles L.214-1 à 6 et R.214-32 et suivants du code de l'environnement)

IDENTITE DU DEMANDEUR *

Nom (ou dénomination) : ATEA TP

Agissant en qualité de :

☐ Maître d'ouvrage

☐ Maître d'œuvre

Statut : ☐ particulier

☒ entreprise

☐ association foncière

☐ exploitation agricole

☐ établissement public

☐ collectivité locale (autre que commune)

☐ commune

☐ autre (à préciser) :

SIRET : 888 060 434 00028

Adresse : 130 Avenue Gaston Giffé

Commune : Isle/Sorgue

Code postal : 84800

Personne à contacter : Florian Pichelin

Téléphone : 06 48 15 76 62

Fax :

Portable :

Messagerie électronique : contact@atea-tp.fr

LOCALISATION DE L'INTERVENTION *

Commune :	Lieu-dit :	Section	Parcelle	Cours d'eau ou ruisseau concerné (permanent ou non)
<u>Isle/Sorgue</u>			<u>0429</u>	<u>Sorgue</u>

Etes-vous propriétaire des terrains ? :

☐ Oui

☒ Non

LOCALISATION VIS A VIS DES SITES NATURA 2000 *

	N° de site	Distance par rapport au site
En site Natura 2000 ☒	FR9301578	
Hors site Natura 2000 ☐		

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET – EVALUATION DE SA SITUATION REGLEMENTAIRE *

MON INSTALLATION OU MES TRAVAUX SONT :

Installation, ouvrage, remblai ou épis constituant :

- Un obstacle à l'écoulement des crues

NON

- Une chute d'eau de plus de 20 cm (entre l'amont et l'aval de l'ouvrage)

NON

- Un obstacle au passage des poissons de plus de 20 cm

NON

La continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques (poissons,...) et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

Mon ouvrage conduit à la dérivation d'un cours d'eau

NON

Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau (exemples : busage ou ouvrage de franchissement modifiant la section d'écoulement, rectification, surcreusement ou élargissement du lit...)

NON

Busage, couverture de cours d'eau, sur plus de 10 m,

NON

Consolidation ou protection de berges par des techniques autres que végétales vivantes (enrochements, gabions, perrés, murets, techniques mixtes...) sur plus de 20 m de berge (cumuler toutes les longueurs)

OUI

~~NON~~

Dragage, Curage, Entretien du cours d'eau avec extraction de sédiments (graviers, sables, limons...)

NON

Si vous avez coché OUI sur une des cases ci-avant votre projet nécessite la réalisation d'un dossier complet avec une analyse des incidence plus poussée qui peut conduire en fonction des caractéristiques physiques de vos travaux à une procédure d'autorisation avec enquête publique

Ouvrage ou travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire moins de 200 m² de frayères, ou des zones de croissance, ou d'alimentation de la faune piscicoles des crustacés ou des batraciens

NON

Si vous avez coché OUI sur la case ci-dessus le dossier de déclaration simplifié est suffisant

CONCLUSION : REGIME APPLICABLE AUX TRAVAUX

N° Rubrique	Intitulé	Régime
3150	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 2° Dans les autres cas (D).	Déclaration

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES *

Description libre du projet et des raisons qui vous conduisent à faire ces travaux :

Reprise de la berge sans toucher ou rajouter les
piquets

pose de grille galvanisée + bollard 20/40

+ Terre et pelouse

Autorisation antérieure : indiquez ici si vous avez déjà bénéficié d'une autorisation (ou déposé un dossier de déclaration) pour des travaux de même nature et sur le même milieu, ainsi que la date de l'autorisation (ou du récépissé de déclaration)

NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE, DE L'INSTALLATION, DES TRAVAUX OU DE L'ACTIVITE ENVISAGES¹ *

MESURES DE CONCEPTION PRISES POUR MINIMISER LES INCIDENCES
DE L'AMENAGEMENT OU DE L'INTERVENTION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Ouvrages en travers du cours d'eau, remblais ou épis : _____ remplir le cadre A

Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau : _____ remplir le cadre B

Consolidation, traitement ou protection de berges : _____ remplir le cadre C

Tranchée ou fouille, passage de canalisation : _____ remplir le cadre D

Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage : _____ remplir le cadre E

Entretien du lit et des berges : _____ remplir le cadre F

¹En fonction de la nature de vos travaux, vous devez choisir la ou les fiches qui vous concernent

A - Installation, ouvrage, remblai ou épis dans un cours d'eau entraînant une différence de niveau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage inférieure à 20 cm

NB : La différence de niveau à considérer est celle de la ligne d'eau pour le débit moyen annuel.

Rappel : L'aménagement ne doit pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Il ne doit pas conduire à modifier la capacité d'écoulement naturelle du cours d'eau, ni les caractéristiques générales du lit et des berges. Il ne doit pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique (libre circulation des espèces biologiques (poissons,...) et bon déroulement du transport naturel des sédiments)

Seuils de 0 à 20 cm :

Nombre : **Espacement entre les seuils :**

Longueur totale d'emprise sur le cours d'eau :

Hauteur de chaque seuil :mmmm

Largeur de chaque seuil :mmmm

Matériaux utilisés :

Dispositif de concentration des eaux d'étiage :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, description :

Autres dispositifs et commentaires : Pieds de l'échafaudage dans le lit du cours d'eau

Epis de 0 à 20 cm :

Nombre : **Espacement entre les épis :**m

Longueur totale d'emprise sur le cours d'eau :

Epis en rive droite, longueur :mmmm

Epis en rive droite, hauteur :mmmm

Epis en rive gauche, longueur :mmmm

Epis en rive gauche, hauteur :mmmm

Matériaux utilisés :

Dispositifs spécifiques et commentaires :

B - Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau, busage, pont

Rappel : L'aménagement ne doit pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Il ne doit pas conduire à modifier la capacité d'écoulement naturelle du cours d'eau, ni les caractéristiques générales du lit et des berges. Il ne doit pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique (libre circulation des espèces biologiques (poissons,...) et bon déroulement du transport naturel des sédiments). Il ne doit pas créer d'impact sensible sur la luminosité du cours d'eau sur plus de 10 m

Type d'ouvrage :

- ☐ pont ☐ passerelle ☐ pont-cadre ☐ passage busé ☒ aménagement d'un passage à gué
☐ installation temporaire d'un dispositif de franchissement ☐ autre

Diamètre Nominal : ou Dimensions de la section H / L : / m

Capacité utile de transit : l/s ou m³/s

L'ouvrage permet le transit de toute crue ?

☐ Oui ☐ Non

L'ouvrage est submersible sans risque de débordement

☐ Oui ☐ Non

Longueur du linéaire de cours d'eau couvert : m

Capacité des ouvrages en amont et en aval ou dimensions des ouvrages en amont et en aval

(Nota : dans le cas d'un ouvrage couvrant le cours d'eau de manière discontinue, indiquer la longueur cumulée totale)

Est ce que mon ouvrage respectera la pente naturelle du cours d'eau :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, description de la méthode :

Dispositif d'entonnement :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, description :

Dispositifs prévus pour ralentir les écoulements dans le passage couvert, concentrer les eaux d'étiage, et dissiper l'énergie en aval :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, description :

Epaisseur prévue pour le recouvrement du radier sous l'ouvrage en matériaux de même nature que le cours d'eau :

☐ Oui cm ☐ Non

(Nota : cette épaisseur ne peut être inférieure à 20 cm) = ancrage du busage, du radier sous le lit du cours d'eau

Dispositif d'éclairement naturel du passage couvert ☐ Oui ☐ Non

Si oui, description :

Présence d'un passage à sec pour la petite faune : ☐ Oui ☐ Non

Autres dispositifs et commentaires :

C - Consolidation, traitement ou protection de berges

Rappel : L'aménagement ne doit pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Il ne doit pas conduire à modifier la capacité d'écoulement naturelle du cours d'eau, ni les caractéristiques générales du lit et des berges. Il ne doit pas conduire à créer une digue ou à rehausser le niveau du terrain naturel en berge

Nota : dans le présent cadre déclaratif, le linéaire total de berge protégé ne peut pas être supérieur à 20 m, sauf emploi

exclusif de techniques végétales vivantes)

Rive Gauche : Linéaire de berges retaluté 17 m Fruit (H/L) ou pente (%) :
Dont linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

Dont linéaire de berge protégée par une technique autre :m

☐ protection mixte ☐ enrochements libres ☐ enrochements liaisonnés ☒ gabions ☐ perré, muret

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochéem hauteur en protection végétalem

Rive Droite : Linéaire de berges retaluté 17 m Fruit (H/L) ou pente (%) :

Dont linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

Dont linéaire de berge protégée par technique autre :m

☐ protection mixte ☐ enrochements libres ☐ enrochements liaisonnés ☒ gabions ☐ perré, muret

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochéem hauteur en protection végétalem

Dimension des blocs d'enrochement ou des matériaux de protection :

Dispositif de contrôle de l'érosion de pied, butée ou tapis :

☐ Oui

☒ Non

Si oui, description détaillée :

.....

Autres dispositifs et commentaires :

.....

D - Tranchée ou fouille, passage de canalisation

Rappel : L'intervention ne doit pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Elle ne doit pas conduire à modifier la capacité d'écoulement naturelle du cours d'eau, ni les caractéristiques générales du lit et des berges. Elle ne doit pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique (libre circulation des espèces biologiques (poissons,...) et bon déroulement du transport naturel des sédiments).

Positionnement :

☐ En travers du cours d'eau ☐ Le long de la berge, dans le lit du cours d'eau (conduite apparente)

☐ Le long de la berge, enterrée sous la berge

Passage de canalisation par : ☐ Forage ☐ Fonçage ☐ Tranchée

Usage de la canalisation : ☐ Eau potable ☐ Assainissement ☐ Gaz ☐ Electricité ☐ Autre (préciser) .

Tranchée : Longueurm Largeurm Profondeurm

Dispositif de recouvrement :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, description :

.....

Autres dispositifs et commentaires :

.....

E - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage

Rappel : L'intervention ne doit pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Elle ne doit pas créer d'ouvrage nouveau, ni modifier sensiblement les caractéristiques et fonctionnalités de celui existant

Description détaillée de l'ouvrage existant, problème à résoudre :

.....

Description détaillée de l'intervention à réaliser :

F - Entretien du lit et des berges

Rappel : L'intervention ne doit pas être de nature à perturber sensiblement les milieux ni le régime hydraulique du cours d'eau. Elle ne doit pas conduire à modifier les caractéristiques générales du lit et des berges du cours d'eau. Elle vise à ramener la capacité d'écoulement du cours d'eau à sa fonctionnalité naturelle. Elle ne doit pas conduire à rehausser le niveau du terrain naturel en berge

(Nota : dans le présent cadre déclaratif, l'enlèvement de matériaux du lit mineur n'est pas autorisé. Selon la teneur des sédiments en certains matériaux, une autre procédure pourra en effet être nécessaire. Prendre contact avec le service de police de l'eau si un enlèvement de sédiments hors du lit mineur est prévu.)

Actions sur la végétation

- ☐ Nettoyage des végétaux du lit ☐ Enlèvement d'embâcles ☐ Fixation d'embâcles
- Enlèvement par : ☐ grappin ☐ pelleteuse ☐ manuel ☐ autre (préciser)
- ☐ Traitement de la végétation des berges
- ☐ L'intervention sera conduite de manière différenciée sur les seuls végétaux instables ou dangereux pour la stabilité des berges, de manière à préserver l'ombrage naturel du lit.

Actions sur les sédiments ²

- ☐ Scarification de banc ☐ Déplacement dans le lit mineur d'atterrissements ou d'îlots
- ☐ Autre (préciser)
- : Longueur m Largeur m Surface m²
- Opération pluriannuelle :** ☐ Oui ☐ Non
- Volume annuel m³
- ☐ Les sédiments extraits le cas échéant ne seront en aucun cas déposés en bordure du cours d'eau, en zone inondable ni en zone humide – Les matériaux de bonne qualité et non infestés (plantes invasives) seront :
- ☐ évacués dans une décharge agréée ☐ remis en place dans le cours d'eau, à l'aval de l'intervention

Motivation de l'intervention :

Description détaillée de la situation des matériaux à extraire par rapport au faciès naturel du lit et des berges :

Dispositifs spécifiques et commentaires :

² Joindre une analyse des matériaux déplacés

DOCUMENT D'INCIDENCES VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Description du cours d'eau au droit du projet *

Aspect général du litSecteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, redressement du lit effectué....) ☐ Oui ☐ Non☒ Secteur rectiligne ☐ Secteur sinueux

Préciser :

Dimensions du lit mineur : Hauteur (profondeur de la crête de berge au fond du lit):

indiquer la capacité ou dimensions de l'ouvrage le plus proche :

amont (si possible) :

aval :

Largeur du lit mineur en fond : 17

Largeur du lit mineur au sommet des berges : 17

Lit à plusieurs bras ?

☐ oui☒ non

En basses eaux, l'écoulement occupe la totalité du lit mineur ?

☒ oui☐ non

Le tronçon connaît des périodes de sécheresse

☐ oui☒ non

Préciser :

Constitution des berges :Rive droite : ☒ enherbée ☐ arbustive ☐ nue ☐ artificielle (mur, perré)Rive gauche : ☐ enherbée ☐ arbustive ☐ nue ☒ artificielle (mur, perré)Hauteur des berges :

Rive droite : 1,5 Rive gauche : 4

Pente des berges :Rive droite : ☒ verticale ☐ inclinée Hauteur/Largeur (H/L) ou pente (%) :Rive gauche : ☒ verticale ☐ inclinée Hauteur/Largeur (H/L) ou pente (%) :

Préciser :

Nature des fonds :☐ blocs, roches ☐ argile en bancs ☐ graviers ☒ sables ☒ limon ☐ terre, vase☐ présence de végétation aquatique ☐ présence d'algues ou mousses

Préciser :

Type d'écoulement sur la zone des travaux (considérer l'écoulement à débit moyen, hors période de crue ou d'étiage) :Vitesse moyenne de l'écoulement : ☐ rapide ☒ lent ☐ stagnantHomogénéité de l'écoulement : ☐ Présence de rapides ☒ Présence de plats ☐ Présence de profondsPrésence d'une chute : ☐ Oui hauteur : m ☒ Non

Préciser :

Description du milieu aquatique au droit du projet *

Appréciation de la qualité des eaux (claire, trouble, polluée...) : claire

Espèces présentes dans le cours d'eau :

☒ truites ☐ poissons blancs ☐ grenouilles, crapauds ☐ écrevisses ou autres crustacés

Catégorie piscicole (si vous la connaissez)

☒ 1ère catégorie ☐ 2ème catégorie

Si aucune espèce présente dans le cours d'eau, éléments ou contexte justifiant le cas échéant l'absence de zones de frayères, d'alimentation, de croissance de la faune piscicole, au droit et à l'aval du projet :

Si présence constatée de frayère, superficie : m²

Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques (SDAGE, NATURA 2000,...) *

☒ Mon projet est compatible avec le Schéma Directeur Rhône-Méditerranée et le cas échéant le Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux directement concerné. (Dans le cas contraire, il pourra être considéré comme non recevable par l'administration)

Le projet est situé à l'intérieur d'une zone protégée par Arrêté de Protection de Biotope

☒ Oui ☐ Non

Le projet est situé à l'intérieur d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique de type I (ZNIEFF)

☒ Oui ☐ Non

Nom du site signalé : Les Sorgues 84-100-140

Autres précisions :

Un captage d'eau potable se situe à l'aval proche de la zone d'intervention du projet ☐ Oui ☒ Non

Une zone de baignade se situe à l'aval proche de la zone d'intervention du projet ☐ Oui ☒ Non

Impacts, effets de l'aménagement sur les milieux aquatiques (hors phase de chantier) *

Sur le milieu physique, les profils (lit, berges, ...), les conditions d'écoulement... : non

Sur la végétation aquatique, des berges ou sur des atterrissements : non

Sur la faune (y compris piscicole), les zones de croissance ou d'alimentation : non

Si destruction de frayère, estimation de la surface détruite m²

Mesures préventives et correctives prises pour la protection du milieu aquatique

Période d'intervention *

Dates de réalisation du projet

Afin de protéger les espèces piscicoles dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, l'intervention sera sauf cas particulier effectuée en dehors des périodes de reproduction.

☒ J'ai bien noté que les dates défavorables aux travaux sont en règle générale :

- présence majoritaire de truites et salmonidés (1^{ère} catégorie piscicole) : 01/11 au 15/05
 - présence majoritaire de poissons blancs (2^{ème} catégorie piscicole) : 15/02 au 15/07
 - présence d'écrevisses (1^{ère} catégorie piscicole) : 01/11 au 15/06
- ☐ Je réaliserai mes travaux pendant que le cours d'eau sera sec :

Dates souhaitées :

Démarrage du chantier après le : Achèvement du chantier avant le :

- ☒ J'ai bien noté que l'administration pourra, en fonction des impératifs liés à la préservation des milieux, me notifier une date différente par prescription complémentaire au récépissé de la présente déclaration.

Pêche de sauvetage

La réalisation d'une pêche électrique peut s'avérer dans certains cas nécessaire afin d'assurer le sauvetage du poisson le jour de l'isolement du chantier avant intervention des engins dans le lit mineur, et le cas échéant pendant les travaux. Les poissons capturés sont alors déversés dans le même cours d'eau en un point où ils ne subiront pas d'atteinte.

Je m'engage à réaliser une pêche de sauvetage

- avant le démarrage des travaux,
- qui sera à ma charge financière,
- qui sera confiée à un organisme spécialisé. Les conditions de réalisation (dates, intervenants...) seront communiquées à l'administration un mois avant le démarrage des travaux, pour validation,

☐ Oui ☒ Non

Démarrage du chantier *

Avertissement du service départemental de l'ONEMA et du Service de Police de l'Eau

- ☒ Je m'engage à avertir l'unité Police de l'Eau de la DDT et le service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ddt-spe@vaucluse.gouv.fr et sd84@onema.fr) dix jours avant le début des travaux

Conduite du chantier *

Traçabilité des décisions – réception de chantier

- ☒ Je m'engage à conserver les pièces relatives à la conduite du chantier (compte-rendu de réunions, documents de récolement...), et à les mettre à la disposition des Services de Police de l'Eau (DDT, ONEMA) à l'occasion des visites de contrôles.

Prévention des risques de pollution

- ☒ Je m'engage à proscrire tout rejet de matières polluantes ou de toxiques - En cas d'emploi de béton, les laitances de ciment et les eaux de lavage des toupies et matériels ne sont pas rejetées dans le cours d'eau. Des bâches de protection sont disposées dans le lit asséché pour récupérer les projections de ciment - Une attention particulière est portée aux risques de pollution par hydrocarbures (stockage des huiles, entretien des engins,...).
- ☒ Je m'engage à mettre en œuvre toute disposition utile à la maîtrise de la remise en suspension des matériaux fins du lit (cf paragraphe ci-après "Accès au chantier et isolement - circulation des engins")
- ☒ Je m'engage à prévoir une zone adaptée pour le stationnement et l'entretien des engins (remplissage, nettoyage...), en dehors du lit mineur et en hors de tout risque d'atteinte par les crues

Accès au chantier et isolement – Circulation des engins

Une piste d'accès provisoire sera aménagée pour l'acheminement des engins et des matériaux sur le site. Son implantation évite autant que faire se peut l'abattage d'arbres (notamment sur les berges), la fragilisation des berges, et le passage dans le lit.

☐ Oui ☒ Non

- ☒ Je m'engage à prendre toute disposition pour éviter l'émission de matières en suspension dans l'eau vers l'aval car elles colmatent les habitats et perturbent la physiologie des espèces piscicoles : il s'agit d'une obligation de résultat.

Chantier en eau :

Engins travaillant uniquement depuis les berges ☒ Oui ☐ Non

Impossibilité de travailler uniquement depuis les berges - Les engins circulent dans le lit mouillé exclusivement dans la zone de chantier isolée (**cas général**). ☐ Oui ☒ Non

- ☐ Impossibilité de travailler uniquement depuis les berges - Pour l'accès au site les engins seront amenés à traverser le cours d'eau ou à circuler dans le lit mouillé en dehors de la zone de chantier isolée (**cas exceptionnel à justifier**) :

Justification :

J'ai bien noté que le Service de Police de l'Eau peut me contraindre à éviter tout passage dans le lit mouillé du cours d'eau.

Pour la traversée du lit : ☐ aménagement d'un passage à gué ☐ mise en place d'un passage busé provisoire

Isolement de la zone de travaux :

- ☐ Conduite du chantier lors d'un assec naturel

- ☐ Mise du chantier en assec artificiel Longueur de cours d'eau mis en assec :m

- ☐ Assec total ☐ Assec partiel sur une largeur de :m en rive ☐ gauche ☐ droite

- ☐ Les travaux seront réalisés avec la mise en place :

- ☐ D'une dérivation temporaire des eaux sans pompage - Si oui, indiquer l'emplacement de la dérivation sur le schéma

- ☐ D'une dérivation temporaire des eaux avec pompage - Si oui, indiquer l'emplacement de la dérivation et du pompage sur le schéma - mettre en place un bassin de décantation

- ☐ D'une canalisation temporaire gravitaire des eaux - Si oui, indiquer le passage de la canalisation sur le schéma

- ☐ D'un isolement de la zone de travaux par un filtre de type botte de paille, sacs de sable, ou bidim

- ☐ De batardeaux - si oui, nature des batardeaux :

- ☐ Les batardeaux seront effectués à partir de matériaux extérieurs au lit du cours d'eau.

- ☐ Je m'engage au terme du chantier à démonter le dispositif de mise en assec par étapes successives afin d'effectuer une remise en eau progressive.

Repliement du chantier :

- ☒ Je m'engage à retirer à la fin du chantier tous les matériaux apportés et non utilisés

Evacuation des matériaux infestés :

- ☒ Je m'engage à évacuer en décharge les matériaux infectés par des pieds de Renouée du Japon, d'Ambroisie, ou de toute autre espèce invasive.

Remise en état des lieux et mesures compensatoires *

- ☒ Je m'engage à l'issue des travaux à reconstituer le lit et les berges perturbés par le chantier selon des caractéristiques semblables à celles d'origine - Les berges seront reconstituées par talutage en pente appropriée au site (la plus douce possible) en éliminant les espèces invasives (ambroisie, renouée du Japon,...), et végétalisées avec des espèces autochtones adaptées aux bordures de cours d'eau (excluant en particulier le peuplier).

Revégétalisation des berges ou reconstitution de la ripisylve : ☒ Oui ☐ Non

Si oui :

- ☒ Enherbement ☐ Mise en place d'une strate arbustive (espèces buissonnantes) ☐ Plantation d'arbres

Description des mesures prévues (longueur et localisation)

Rétablissement de la diversité du cours d'eau, amélioration de l'accueil du poisson (longueur, nombre,...)

Description des mesures prévues (petits seuils, épis, dissémination de blocs, concentration des eaux d'étiage...) :

Mise en place de blocs pour cache à poissons en pied de berge

Amélioration de la libre circulation du poisson à l'amont ou à l'aval de l'intervention :

Description des mesures prévues : NC

Aménagements d'habitats d'espèces remarquables inféodées aux milieux aquatiques : (caches à chiropptères)

Espèce(s) visée(s) :

Description : NC

Réalisation d'un schéma d'aménagement et d'entretien pluriannuel :

Description (prestataire, échéance de réalisation) : NC

Autres mesures prévues :

Description :

Moyens de surveillance si l'opération présente du danger, moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident *

☒ En cas de problème ou d'incident, je préviendrai les Services de Police de l'Eau (DDT du Vaucluse et service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) dans les meilleurs délais

Description du au droit du projet *

Étendue du projet ou de l'intervention

Surface du chantier (y compris les installations provisoires) : 20(m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☒ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 18 (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Durée prévisible et période envisagée des travaux ou de l'intervention :

- Travaux pendant Projet, :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : 1 semaine (jours, mois) ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☒ < 1 mois

☐ 1 mois à 1 an

- Période précise si connue (de tel mois à tel mois) :

Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets dans le cours d'eau ou sur le sol durant sa phase d'exploitation (exemple : débroussaillage mécanique, curage, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Budget Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☒ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ > à 100 000 €

Définition de la zone d'influence *

Étendue du projet ou de l'intervention

LA ZONE D'INFLUENCE EST FONCTION DE LA NATURE DU PROJET ET DES MILIEUX NATURELS ENVIRONNANTS. LES INCIDENCES D'UN PROJET SUR SON ENVIRONNEMENT PEUVENT ÊTRE PLUS OU MOINS ÉTENDUES (POUSSIÈRES, BRUIT, REJETS DANS LE MILIEU AQUATIQUE...). LA ZONE D'INFLUENCE EST PLUS GRANDE QUE LA ZONE D'IMPLANTATION. POUR AIDER À DÉFINIR CETTE ZONE, IL CONVIENT DE SE POSER LES QUESTIONS SUIVANTES :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☐ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☐ Bruits
- ☐ Autres incidences

Etat des lieux de la zone d'influence *

CET ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DE LA ZONE D'INFLUENCE (ZONE POUVANT ÊTRE IMPACTÉE PAR LE PROJET) PERMETTRA DE DÉTERMINER LES INCIDENCES QUE PEUT AVOIR LE PROJET SUR CETTE ZONE.

Protections :

COCHER LES CASES CORRESPONDANTES POUR INDiquer LES PROTECTIONS

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

Usages :

COCHER LES CASES CORRESPONDANTES POUR INDiquer SUCcINcTEMENT QUELS SONT LES USAGES ACTUELS ET HISTORIQUES DE LA ZONE D'INFLUENCE

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ AUTRE (PRÉCISER L'USAGE) :

Commentaires :

Milieux naturels et espèces :

RENSEIGNER LES TABLEAUX CI-DESSOUS, EN FONCTION DE VOS CONNAISSANCES, ET JOINDRE UNE CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DES MILIEUX ET ESPECES.

AFIN DE FACILITER L'INSTRUCTION DU DOSSIER, IL EST FORTEMENT RECOMMANDE DE FOURNIR QUELQUES PHOTOS DU SITE (SOUS FORMAT NUMERIQUE DE PREFERENCE). PRECISER ICI LA LEGENDE DE CES PHOTOS ET REPORTER LEUR NUMERO SUR LA CARTE DE LOCALISATION.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	☒	
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Zones humides	fossé	☒	
	cours d'eau		
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	autre :		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres Informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons	Traite	☒	

Incidences du projet *

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Aucune

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

NON

Conclusion *

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

Conformément à mes engagements, les modalités de réalisation des travaux décrites ci-dessus seront respectées, sauf indication contraire de l'administration et prescriptions complémentaires le cas échéant, imposées par arrêté préfectoral

Fait à L'Isle sur la Sorgue le 25/04/2026
(signature obligatoire du maître d'ouvrage)

qualité :
nom :

ATEA TP

Pichelin Florian

180 Avenue de la Petite Marine

84800 L'Isle sur la Sorgue

Siret : 888 060 431 00028

Capital 1.000

NOMBRE D'ANNEXES JOINTES : 1